

**Bureau  
communautaire  
du 5 janvier 2022**

**Contribution écrite de la  
Communauté d'agglomération au  
schéma régional  
de développement  
économique,  
d'innovation et  
d'internationalisation  
des entreprises (SRDEII)  
d'Île-de-France 2022-2028**



## Introduction

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, a imposé la réalisation d'un **SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation)** et en a fait un document de plein droit de la collectivité qui définit la stratégie régionale de développement économique. Le SRDEII devient en outre directement prescriptif sur les autres acteurs et notamment les intercommunalités qui exercent leurs compétences « dans le respect des orientations du SRDEI ».

En 2016, la Région Île-de-France, en lien avec les acteurs franciliens, a défini sa stratégie pour la mandature 2016-2022, la Communauté d'agglomération avait alors participé via une contribution à l'élaboration de ce SRDEII.

Dans l'année du renouvellement de l'exécutif régional, il est nécessaire pour la région Île-de-France de définir une nouvelle feuille de route 2022-2028, toujours en concertation avec les territoires.

La Communauté d'agglomération a souhaité participer à cette contribution et a lancé une concertation avec les acteurs de l'écosystème et les services et élus de la commission développement économique.

# Axe 1

## **Rester une région attractive qui sait attirer et retenir ses entreprises et ses talents**

### Thématique stratégique n°1

#### Promotion internationale et marques territoriales

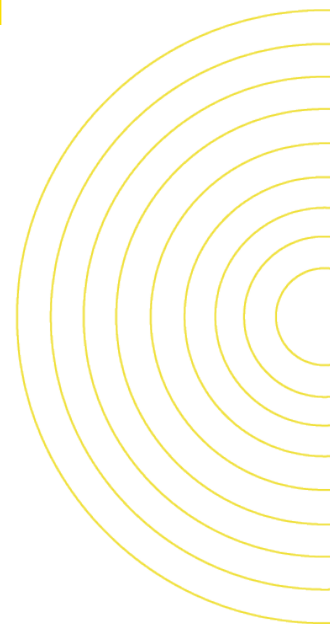
Paris-Saclay est un pôle d'innovation industrielle et scientifique de rang et de rayonnement international et un lieu de résidence mixant centres urbains, paysages naturels et agricoles de qualité.

Son écosystème, dense et diversifié, regroupe 40 % de la recherche publique et 40 % des activités de R&D industrielle dans les hautes technologies de la Région Île-de-France.

De grands groupes, tels Danone, Thales, EDF, Safran, PSA, Renault, Airbus, Air Liquide, GE Healthcare etc., collaborent et participent avec le grand nombre de PME et de start-up innovantes à l'enrichissement intellectuel du territoire pour relever les défis d'une économie mondiale en profonde mutation et s'adapter aux modèles d'innovation du XXI<sup>e</sup> siècle.

Projet urbain majeur de la Région Île-de-France, la dynamique de développement de Paris-Saclay s'opère au sein des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mais aussi par l'aménagement de nouveaux quartiers vivants au sein d'une ville intelligente et durable, intégrant de nouveaux services et des technologies de pointe, pour favoriser les mobilités à faible impact, l'efficacité énergétique et l'économie des ressources.

L'État engage un effort financier sans précédent par le biais des investissements d'avenir avec 1,5 milliard d'euros pour les projets immobiliers universitaires (Opération campus et dotation) et 1 milliard d'euros pour les laboratoires et équipements d'excellence, auxquels s'ajoute l'infrastructure de la ligne 18 du métro du Grand Paris.



Maître d'ouvrage de l'aménagement de ce territoire, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) travaille étroitement avec les collectivités locales pour faire de ce projet d'intérêt national un projet de territoire équilibré. Il mobilise les acteurs industriels pour stimuler la croissance autour de filières stratégiques (aérospatial-sécurité- défense, énergie, mobilités, TIC, santé). Les ambitions et l'excellence scientifique et économique de Paris-Saclay en font une destination à très fort potentiel pour les entreprises qui s'y développent et investissent.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay) déploie, conformément à la décision du Conseil d'administration de l'Établissement du 12 novembre 2020, et avec l'appui de ses partenaires (communautés d'agglomération, Choose Paris Region, Business France et la Région Île-de- France), une stratégie de développement économique reposant sur trois grands axes :

- l'élaboration d'une offre territoriale et d'une argumentation permettant d'augmenter l'attractivité du territoire auprès des investisseurs, non seulement en France, mais aussi à l'international ;
- le développement d'une offre d'immobilier d'entreprises et de services permettant d'accompagner les entreprises tout au long de leur développement ;
- le soutien à l'innovation ouverte par la mise en relation des acteurs de l'écosystème et l'animation de cet écosystème de l'entrepreneuriat innovant et l'amélioration de l'offre de services aux start-up.

**Ces trois grands axes sont déclinés en trois objectifs stratégiques visant à renforcer l'écosystème d'innovation à travers le déploiement de programmes et projets d'actions existants, à conforter et à développer :**

## **Soutenir l'excellence**

- **Valoriser l'excellence scientifique et entrepreneuriale à travers la réalisation d'études filières**

Le territoire Paris-Saclay concentre une exceptionnelle densité d'acteurs académiques (universités, grandes écoles), de recherche (laboratoires, organismes de recherches nationaux), d'industriels et de start-up. Ces acteurs constituent le cœur du projet de pôle scientifique et technologique de rang mondial de Paris-Saclay qui s'articule autour de six filières d'excellence :

Sécurité-Défense (dont Cybersécurité) ; Transition énergétique ; Agri-Agro ; Mobilités ; Manufacturing : fabrication additive et usine connectée (IoT, 5G appliqués) ; Aerospace – New Space.

Ces dernières font l'objet de 6 études réalisées par la SATT Paris-Saclay sur la période 2021-2022 afin de bien cartographier l'ensemble des acteurs pour chacune des filières et d'être en mesure de la promouvoir auprès de nouveaux porteurs de projet souhaitant rejoindre la communauté d'innovation de Paris-Saclay.

- **Présenter l'excellence au plus grand nombre à travers l'organisation du rendez-vous annuel de l'innovation Paris-Saclay SPRING**

Depuis 2018, tous les acteurs de l'innovation, de la recherche, de la science et du développement économique s'unissent pour créer un véritable rendez-vous de l'innovation autour de Paris-Saclay SPRING et donner à voir l'innovation technologique et l'excellence scientifique là où elles se font au quotidien. Chaque année, ce sont près de 2000 participants qui viennent découvrir la richesse de la communauté d'innovation de Paris-Saclay.

Paris-Saclay SPRING est rythmé par de nombreux temps forts : pitch contest SPRING50 (sélection des 50 start-up les plus prometteuses du territoire), keynotes, table-ronde internationale, showroom technologique et visites inédites de centres de R&D privés qui ouvrent leurs portes à cette occasion.

- **Utiliser et développer l'excellence**

Les partenaires académiques, de recherche et institutionnels organisent des rencontres régulières entre entreprises et laboratoires à l'occasion notamment de portes ouvertes de lieux innovation (incubateurs, pépinières d'entreprises, accélérateurs, espaces de coworking), afin de montrer le potentiel du territoire de Paris-Saclay aux étudiants.

Ces rencontres permettent également de développer des partenariats et chaires de recherche avec les grands groupes.

En parallèle, les acteurs institutionnels (French Tech Paris-Saclay, EPAPS, BPI France) œuvrent également à la constitution d'un réseau d'investisseurs au service des start-up de Paris-Saclay (cf. actions learning expedition).

## **Renforcer l'attractivité**

Il s'agit essentiellement de compléter les outils de communication existants, afin d'accroître la lisibilité et la visibilité du territoire Paris-Saclay, en mettant en avant les industriels et start-up de ses filières stratégiques, de l'excellence de la R&D publique au service des nouveaux usages. Ainsi, la marque **Paris-Saclay Innovation Playground**, portée par l'ensemble de l'écosystème

d'innovation et l'excellence académique doit permettre de rendre plus lisibles les compétences et technologies présentes dans les laboratoires de Paris-Saclay vis-à-vis d'un public non spécialiste et en dehors de l'écosystème.

- **Mettre en avant les talents et atouts du territoire**

Un travail de cartographie des start-up et lieux d'innovation de Paris-Saclay a été réalisé et l'ensemble de ces informations sont aujourd'hui référencées sur la plateforme Paris-Saclay start-up : <http://www.paris-saclay-startup.com/>. En étroite collaboration avec la French Tech Paris-Saclay, unique communauté labellisée French Tech en Île-de-France, cette plateforme est régulièrement mise à jour et intègre de nouvelles fonctions comme la gestion et le dépôt de dossiers dans le cadre de l'appel à candidature SPRING50 (en cours de développement pour l'édition 2022 de Paris-Saclay SPRING).

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation des études filières (en cours) sont cartographiés les grands talents et personnalités ainsi que les innovations « made in Paris-Saclay » qui viennent renforcer les argumentaires de marketing territorial.

- **Agir sous une bannière commune Paris-Saclay Innovation Playground**

**Prospection internationale** : en lien avec Choose Paris Region et Business France, l'EPA réalise des missions internationales, afin de mettre en avant l'écosystème innovant et compétitif du territoire sur des technologies clés auprès des investisseurs étrangers et de faciliter l'implantation d'équipes et de projets de R&D. En 2021, des actions ont été réalisées avec les bureaux Japon et Allemagne de Business France.

**Learning expéditions** : organisation de pitch sessions de start-up de Paris-Saclay auprès d'un réseau d'investisseurs financiers.

**Newsletter Paris-Saclay Innovation Playground** : mise en place d'une newsletter mensuelle rédigée en anglais qui met en avant les pépites du territoire (start-up), les actualités et les success stories (levées de fonds) en lien avec l'innovation. Le comité éditorial de cette newsletter est composé de l'EPA Paris-Saclay, la French Tech Paris-Saclay, Incuballiance et la SATT.

**Salons internationaux** : en lien avec les partenaires Choose Paris Region et Business France, la participation de l'EPA Paris-Saclay à des salons internationaux est en cours d'étude pour 2022. En 2021, le contexte sanitaire n'a permis que des actions sous format webinaire avec les bureaux Japon et Turquie de Business France.

**Portail web Welcome to** : création d'un portail web d'accueil en anglais et en français afin de faciliter l'installation des nouveaux arrivants (étudiants, chercheurs, entreprises, employés) et de montrer l'attractivité économique de Paris-Saclay. Il s'agit ici d'améliorer la lisibilité et donc la visibilité de l'offre de Paris-Saclay, conformément aux recommandations du PRIF dans son rapport au Premier ministre de 2019.

**Démarche « ambassadeurs » :** sur recommandation du PRIF et dans le cadre du volet d'animation de l'écosystème Paris-Saclay fixée par l'EPA Paris-Saclay, des CEOs de grands groupes présents sur le territoire ont été identifiés pour endosser le rôle d'ambassadeur ou porte-parole à l'international. Il s'agit d'assurer une mission de porte-parole et de promotion du cluster Paris-Saclay Innovation Playground à l'occasion de leur participation aux événements internationaux. Cette démarche a été lancée à l'occasion de l'édition 2021 de Paris-Saclay SPRING avec 3 CEOs (TOTAL, Danone et Servier).

- **Optimiser l'offre et les ressources de Paris-Saclay**

**Argumentaire territorial agrégé :** en tant que Correspondant chef de file territorial (CCFT), l'EPA Paris-Saclay réceptionne les projets en provenance des réseaux Business France et Choose Paris Region et coordonne l'envoi d'une offre territoriale consolidée à l'échelle des 3 communautés d'agglomération (Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, Paris-Saclay).

**Parcours résidentiel des entreprises (dont immobilier tertiaire) :**

le développement d'une offre d'immobilier d'entreprises et de services permettant d'accompagner les entreprises tout au long de leur développement (ancrage territorial).

**Recours à solutions innovantes locales :** donner l'opportunité aux start-up du territoire de tester leur offre/solution. Exemple : utilisation de la solution de la start-up MUST à l'occasion de l'organisation de l'édition 2021 (100 % digital) de Paris-Saclay SPRING.

## **Accentuer la cohésion**

- **Accompagner les dynamiques d'insertion, formation & emploi**

**Programme Plato :** Depuis 2001, La CCI Versailles-Yvelines a maillé sur le territoire des Yvelines près de 950 PME et 160 grandes entreprises au sein des réseaux qu'elle anime selon la méthodologie « PLATO ». La CCI Versailles-Yvelines et la CCI de l'Essonne lancent un nouveau programme d'accompagnement des entreprises, nommé « Plato Paris Saclay 2020-2022 », soutenu financièrement par l'EPA Paris-Saclay et les trois agglomérations de Paris-Saclay (Agglomération Paris-Saclay ; Saint Quentin en Yvelines et Versailles Grand Parc).

- **Faire se connaître et travailler ensemble les acteurs**

**Réunion des lieux d'Innovation :** organisation régulière de visites de lieux d'innovation (incubateurs, pépinières d'entreprises, accélérateurs, espaces de coworking) de Paris-Saclay et promotion de ces lieux à travers des initiatives type semaine du coworking.

**Réunion Directeurs innovation** : organisation trimestrielle d'une rencontre entre les directeurs innovation des industriels de Paris-Saclay autour de différentes thématiques sectorielles (présentation des actualités des entreprises, des initiatives, mise en avant de start-up du secteur, partage d'expérience).

## Thématique stratégique n°2

### Implantation et foncier économique

#### **Accompagner la création d'un immobilier d'entreprises adapté et lutter contre la pression foncière**

La pression foncière à l'échelle francilienne et le manque d'immobilier d'entreprises diversifié et adapté à la demande induit un portage public nécessaire de certains projets d'hébergement. Force est de constater que de nombreuses entreprises ne peuvent se pérenniser sur le territoire, s'y développer ou investir, faute d'immobilier adapté à leurs besoins. C'est le cas pour le secteur de l'artisanat, des TPE en sortie de pépinières d'entreprises ou de start-up innovantes. L'immobilier existant aujourd'hui ou en projet est soit trop vieillissant, soit inexistant et les projets portés par les opérateurs privés sont trop souvent orientés vers du tertiaire ou des grandes surfaces.

Ce besoin d'équipements adaptés a été identifié par l'Agglomération Paris-Saclay lors de l'élaboration de l'étude stratégique du schéma de l'offre économique. Et de nombreux acteurs, opérateurs ou utilisateurs en font également le constat. Il faut produire une offre immobilière adaptée à tous types d'entreprises (village d'artisans, hôtels technologiques, bureaux mixtes ou non...). La rentabilité de tels programmes étant moindre, un portage public est nécessaire.

La Région Île-de-France a un rôle charnière de régulation, d'orientation à travers le SRDEII, mais aussi de co-financement de certains équipements (pépinières, co-working,...) et d'accompagnement des territoires franciliens souhaitant développer leur offre immobilière. Elle est la seule à pouvoir assurer la coordination des différents schémas de l'offre économique des EPCI ou EPT (intersticiel).



## **Appréhender et accompagner le développement de la logistique urbaine et le fret du dernier kilomètre**

C'est un sujet essentiel pour la Région Île-de-France, alors même que le foncier économique se raréfie, que la densité de population augmente et que les réseaux routiers sont saturés. En effet, le développement de gros parcs logistiques classiques n'a non seulement plus de sens, mais n'est tout simplement plus possible à l'échelle francilienne. Il faut néanmoins assurer un approvisionnement, des habitants et entreprises, adapté aux besoins et la logistique du dernier kilomètre est souvent inexistante voire peu développée.

Il est donc temps de s'orienter vers le développement d'une offre logistique urbaine, plus compacte et de proximité. Pour cela, il faut, tout d'abord, que l'ensemble des acteurs franciliens (Région, territoires, opérateurs logistiques,...) puissent travailler de concert et définir ensemble un schéma régional de la logistique.

Ensuite, chaque territoire doit identifier les potentiels espaces d'accueil pour des sites de logistique urbaine du dernier kilomètre.

La Région Île-de-France doit avoir un rôle d'organisation des discussions, de mise en commun des sites potentiels et d'accompagnement technique et financier des territoires désireux de lancer des programmes immobiliers.

## **Accompagner les territoires dans leur politique de création et de déploiement des tiers-lieux**

Après le « 30 » à Massy et le « 21 » à Orsay, l'agglomération Paris Saclay souhaite développer son réseau de tiers-lieux à l'échelle du territoire avec le déploiement, a minima, d'un site par bassin de vie (fablab, espace de coworking, tiers-lieux dédiés filières/métiers, adaptés aux besoins d'un centre bourg...), accompagné d'un portail unique de réservation et d'un animateur/connecteur par site. Véritables connecteurs, lieux de vie et vertueux quant aux déplacements, les tiers-lieux sont fédérateurs à l'échelle du territoire, des communes et des entrepreneurs installés.

Ce maillage s'intègre dans toutes les stratégies de l'agglomération en matière de développement économique et social et notamment le schéma directeur de l'offre économique, ainsi que le schéma d'aménagement commercial (intégrant une opération de revitalisation des territoires) et le PCAET, action 46 « Mailler le territoire de tiers-lieux reconnus comme tels et valorisés et encourager le télé-travail ».

L'objectif est de proposer des lieux à l'échelle du territoire pour travailler, échanger et faciliter l'accès (coworkpass abonnement unique, un label, des services mutualisés,...).

La Région Île-de-France a un rôle essentiel à jouer dans le développement de cette politique publique et doit être pleinement associée, afin d'assurer, à l'échelle régionale, une cohérence d'ensemble de tous les équipements, une complémentarité (thématique,...) et apporter un accompagnement technique et financier dédié.

## **Accompagner les expérimentations territoriales permettant le développement de nouveaux parcs d'activités « exemplaires »**

L'agglomération Paris-Saclay à travers le schéma directeur de l'offre économique a, dès 2019, souhaité créer de nouveaux parcs d'activités dédiés à des filières spécifiques et notamment celle de l'éco-construction. La réalisation d'un démonstrateur régional sur les filières éco construction et matériaux bio sourcés à Champlan fait partie de ce programme d'actions.


Il ne s'agit pas de créer un nouveau parc d'activités thématique plus vertueux en termes d'aménagement, mais bien de développer un site moteur sur le développement de la filière éco-construction qui soit un démonstrateur régional orienté vers les matériaux bio-sourcés (type chanvre, bois, etc.). Lauréat du programme TIGA « Construire au futur, habiter le futur », ce projet a été initié dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Champlan, l'agglomération et l'Agence Régionale pour la biodiversité (ARB).

Dès sa création, la Région Île-de-France a soutenu le projet et a déjà un financement assuré via le Plan d'Investissement d'avenir.

Ce type de projets doit, malgré la pression foncière, pouvoir se développer en Île-de-France. La Région doit intégrer ces initiatives à sa stratégie régionale en matière d'implantations et de foncier économique, et être un partenaire technique en développant ces filières, et financier en accompagnant les territoires pilotes.

## **Réaménager, moderniser et dynamiser les parcs d'activités économiques pour renforcer leur attractivité avec la mise en place d'une politique d'optimisation foncière**

En 2021, l'Agglomération Paris-Saclay a engagé une expérimentation afin d'étudier les modalités de mise en œuvre d'une démarche d'optimisation foncière et immobilière sur le Parc d'Activités de Courtabœuf. Partant du constat de manque de foncier disponible doublé d'un immobilier inadapté, l'expérimentation a permis d'identifier de nombreuses parcelles densifiables à l'échelle du parc.



Intégré comme une action majeure dans la stratégie de développement économique de l'agglomération, l'objectif visé par la démarche est double : moderniser un immobilier d'entreprises vieillissant et libérer du foncier pour accueillir de nouvelles activités.

Pour mettre en œuvre le processus d'optimisation et tendre vers la trajectoire retenue, il est nécessaire d'engager plusieurs types d'actions complémentaires. Ces actions sont présentées selon leur degré d'interventionnisme.

Le plan d'actions ci-dessous concerne le Parc de Courtabœuf, comme site d'expérimentation de cette démarche d'optimisation foncière :

### **L'animation et la sensibilisation**

La démarche d'optimisation repose en grande partie sur la capacité à mobiliser et impliquer les acteurs économiques locaux. Il sera donc nécessaire de poursuivre les actions d'animation déjà engagées en sensibilisant ces acteurs économiques aux enjeux du foncier et aux modalités d'optimisation de celui-ci.

Ces actions pourront se déployer à l'échelle de l'ensemble du parc d'activités, mais aussi sur certains secteurs opérationnels disposant de gisements à valoriser ou optimiser.

Il s'agira également d'orienter les actions d'animation vers l'identification et la mise en œuvre de démarches collectives telles qu'elles sont déjà engagées sur la thématique de la mobilité ou encore à travers l'opération « Cœur de parc ».

### **L'accompagnement des porteurs de projets**

Une fois les acteurs sensibilisés, il pourra être nécessaire de les accompagner dans l'identification et la formalisation de solutions à mettre en œuvre. L'agglomération pourrait alors mettre à disposition des acteurs « motivés » de l'ingénierie sous la forme d'un programmiste conseil permettant d'accompagner le propriétaire ou le chef d'entreprise dans la définition de son projet.

### **La poursuite de la requalification des espaces et équipements publics**

La requalification des espaces publics peut constituer une mesure incitative (voire un préalable) pour faire émerger des projets d'optimisation foncière et immobilière. Toutefois, hormis sur les axes principaux, celle-ci doit désormais s'inscrire dans une logique partenariale avec les acteurs économiques riverains. Sur le secteur ouest du parc d'activités (secteur le plus dégradé), il pourrait être mis en place un comité spécifique permettant de co-construire le projet de requalification en modulant l'intervention publique à l'implication effective des entreprises et des propriétaires. Si ce processus fonctionne, il pourrait ensuite être étendu à l'ensemble des opérations similaires sur le territoire.

## **Le renforcement de la trame verte et de la biodiversité**

Dans le cadre des projets à venir de requalification (y compris le projet « Cœur de parc » de Courtabœuf), il sera intéressant de réfléchir au renforcement de la trame verte. Celle-ci pourra reposer à la fois sur l'aménagement paysager de nouveaux espaces publics (ou ouverts au public) mais aussi sur la valorisation de certains gisements identifiés comme offrant la capacité de développer un maillage de lieux dédiés aux usagers du parc (espaces de convivialité).

Il pourrait donc être envisagé de réaliser un cahier de préconisations à destination des propriétaires et des entreprises pour les aider à mieux « qualifier » ces espaces ouverts, tant dans le choix des essences de végétaux que dans les modalités techniques d'entretien.

## **Les outils règlementaires : l'ajustement des PLU**

Toujours dans une logique incitative, mais aussi pour mieux cadrer le processus de développement du parc d'activités, la révision et la mise en cohérence des 3 PLU concernés par le parc de Courtabœuf ainsi que l'élaboration d'une OAP commune constituent un point de passage important pour la démarche.

Il s'agira notamment de bien définir : les activités autorisées selon chaque sous-secteur (cf. schéma directeur), les règles de constructibilité favorisant l'optimisation (hauteurs, emprises au sol, éloignement des bâtiments, marges de recul,...), les principes urbains (alignements, matériaux, traitement des espaces verts,...), les règles de gestion du stationnement (permettre la mutualisation du stationnement, favoriser les mobilités douces,...)

## **Le droit de préemption**

La démarche d'optimisation nécessite également, pour l'agglomération, de se doter d'outils plus interventionnistes. Le transfert du droit de préemption des communes vers l'agglomération constitue une nécessité pour pouvoir suivre de manière réactive les dynamiques locales sur l'ensemble du parc d'activités. Avec la loi NOTRe, les communes ne peuvent plus, théoriquement, préempter directement des terrains à vocation économique. Ce transfert est donc cohérent avec l'organisation des compétences au sein du bloc local. Toutefois, ce transfert nécessite parallèlement la mise en place de règles du jeu très précises : la préemption de l'agglomération est soumise à l'accord préalable du Maire concerné, la volonté d'un Maire que l'agglomération préempte un terrain, est soumise à la validation de l'agglomération et des 2 autres Maires. C'est donc dans le cadre de la cellule de pilotage que pourront être engagées les démarches de préemption.

À noter également que l'ensemble des terrains identifiés en tant que gisements devront donner lieu à la mise en place d'un système de veille spécifique.

## **La maîtrise foncière**

Afin de pouvoir porter des terrains dans un temps plus long, l'agglomération doit également pouvoir s'appuyer sur un outil dédié. Il est donc possible, soit de conventionner avec l'EPFIF (sur les gisements ou des secteurs élargis) soit de s'appuyer sur un outil local de type SEM.

## **Modes opératoires à explorer : Grande Opération d'Urbanisme (GOU), PPA,...**

Enfin, cette démarche d'optimisation peut également s'inscrire dans un cadre partenarial avec l'État et la Région dans le cadre d'un PPA. Ce débat doit s'engager, notamment vis-à-vis de l'évolution et du devenir de l'OIN à laquelle appartient aujourd'hui le parc de Courtabœuf.

Les premières conclusions ont permis de conclure à l'opportunité de poursuivre cette expérimentation à l'échelle de l'ensemble des parcs d'activité de l'agglomération.

Une fois les opportunités foncières identifiées, la prochaine étape est la formalisation d'un partenariat avec les services de l'État afin d'engager la phase opérationnelle. La Région doit pouvoir se saisir de ce type d'expérimentations territoriales afin de les dupliquer à l'échelle francilienne, mais aussi leur apporter un soutien financier et technique.

## **Thématique stratégique n°3** **(JOP) Jeux Olympiques de Paris 2024** **et mieux vivre en Île-de-France**

### **Faire bénéficier durablement les entreprises franciliennes de ces événements structurants pour le territoire et de manière durable**

Les JOP Paris 2024 sont une belle occasion d'associer les entreprises franciliennes à ce projet d'envergure, mais aussi de les fédérer autour du sport et des valeurs de l'olympisme.

En effet, cet événement doit être un catalyseur pour le territoire francilien de démonstration de son savoir-faire économique en priorisant le savoir-faire français et francilien et ce, tout au long du développement du projet.

Les JOP sont un élément d'attractivité du territoire francilien, sur lequel il faut capitaliser en terme de priorisation sur les marchés publics, d'actions de marketing et de communication orientés vers les entreprises, et pas seulement celles des territoires d'accueil des épreuves. C'est une occasion unique de démontrer la richesse de la R&D et de l'artisanat franciliens.

Les territoires et la Région doivent être aux côtés des porteurs de projets d'idées, concepts, innovation... Une démarche dédiée est d'ailleurs proposée par le service entrepreneuriat de l'agglomération.

Les JOP sont aussi une occasion de mettre en place des actions spécifiques, au niveau de la Région Île-de-France et de toutes ses composantes territoriales, qui soient plus inclusives et ce, en s'appuyant sur le sport. Ainsi, des actions de retour à l'emploi, de formation doivent être développées en lien avec les fédérations sportives, ainsi que des actions de sensibilisation à l'intégration des personnes à mobilité réduite en entreprise, en lien avec le handisport.

Par ailleurs, il est nécessaire de créer plus de ponts entre le sport valide et handisport et le monde de l'entreprise, à la fois sur le mentorat, le développement R&D de nouveaux équipements ou le sponsoring.

Les JOP vont favoriser le développement de nouveaux usages, des équipements, de nouveaux modes de consommations et de logiques de déplacement plus vertueux, qui doivent être conçus pour être pérennes dans le temps et appropriés par les utilisateurs. La relocalisation de l'Office du Tourisme Communautaire associatif sur le hub du pôle Gare Massy-Palaiseau est, dans cette perspective, un enjeu stratégique pour accueillir visiteurs et usagers des Jeux.

La Région doit jouer pleinement son rôle de fédératrice des territoires afin d'en assurer la promotion.

## **Assurer un pilotage régional des JOP 2024**

Aujourd'hui, le pilotage des JOP à l'échelle régionale n'intègre pas suffisamment les territoires. En prévision de cet évènement international, il est essentiel d'associer les agglomérations, les start-up et plus largement les écosystèmes locaux au sein de groupes de travail thématiques régionaux. Les JOP sont l'occasion de valoriser les savoir-faire franciliens, les associations sportives, les équipements et les sites touristiques.

Les JOP sont aussi l'occasion de mobiliser et réunir les entreprises, écoles et universités autour d'évènements sportifs type olympiades dans les territoires franciliens à destination des habitants, pour les sensibiliser aux sports et aux valeurs de l'olympisme.

Ces groupes de travail thématiques doivent pouvoir se dupliquer sur d'autres évènements majeurs, tels que les championnats du monde de Rugby 2023.

## **Assurer un déploiement cohérent et performant des infrastructures de mobilités en favorisant un développement équilibré de l'offre de mobilité à l'échelle du territoire**

L'Agglomération Paris Saclay a identifié plusieurs points de progression quant à la gestion des mobilités sur le territoire.

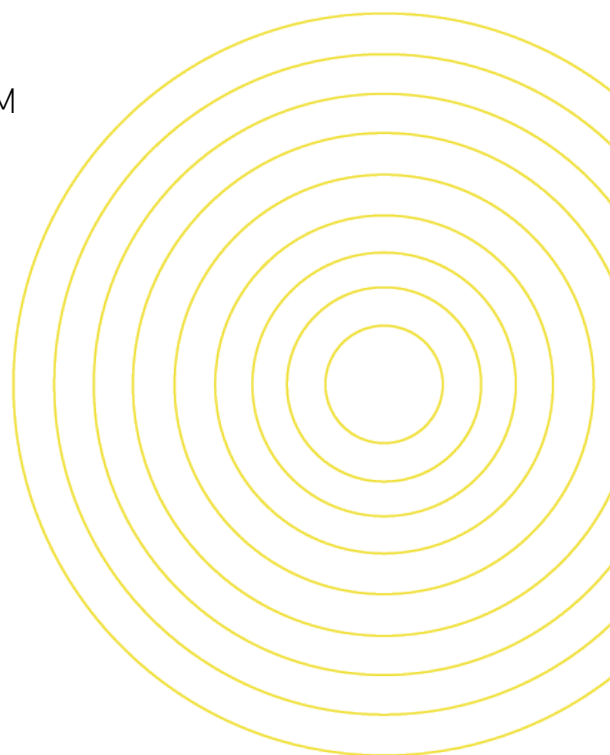
D'où la nécessité de travailler à organiser une gouvernance des mobilités à l'échelle locale.

En effet, Île-de-France Mobilités (IDFM) porte une vision d'ensemble, l'équité territoriale et la péréquation à l'échelle de la Région, mais elle doit aussi s'appuyer sur les villes et l'agglomération pour être réactive et avoir la bonne connaissance du fonctionnement quotidien du réseau (connaissance des voiries, des espaces publics, des usages...). L'Agglomération Paris-Saclay dispose de la vision opérationnelle (effet réseau), est réactive, mais ne dispose pas suffisamment de ressources pour porter seule la politique mobilité. Les communes et le Département de l'Essonne, gestionnaires des voiries, des espaces publics et du stationnement sont également des acteurs incontournables et ne peuvent être décorélés de l'exercice de la compétence mobilité, afin de garantir une nouvelle répartition modale et la réussite des politiques de mobilités et multimodalités.

Pour parvenir à renforcer notre modèle de gestion, il est donc nécessaire de retravailler le fonctionnement institutionnel avec la Région.

### **Renforcer le partenariat agglomération/IDFM :**

- Expérimenter le transfert des compétences d'IDFM à l'agglomération notamment sur la gestion quotidienne des réseaux de mobilités de proximité (bus, covoiturage, vélo, services innovants et numériques).
- Travailler une communication spécifique permettant la visibilité de la compétence et de l'action de l'agglomération (accentuer les actions en matière de communication, promouvoir les services offerts).



# Axe 2

**Rebondir face à la crise et engager massivement nos TPE, PME et ETI dans la transition digitale et écologique, et amplification de leur impact social**

## Thématique stratégique n°1

Relance : export, international, formations et compétences

**Accompagner les territoires et la Région dans la formation qualifiante de leurs personnels et professionnels du développement économique sur l'accompagnement des entreprises franciliennes**

Le développeur économique est une aide à la décision des élus locaux et/ou du chef d'entreprise pour activer les leviers du développement économique en assurant une fonction d'appui et de conseil. Un référentiel des métiers du développement économique a été établi dès 2017, preuve de la technicité nécessaire à l'exercice de ces fonctions.

Aujourd'hui, les programmes de formation proposés ne sont pas à la hauteur des attentes et des besoins des personnels et organisations territoriales.

De fait, afin d'assurer un accompagnement des entreprises franciliennes identique et professionnel à l'échelle régionale, un plan de formations et de développement des compétences pourrait être mis en place par la Région, à destination de l'ensemble des territoires franciliens et de leurs équipes.



## **Structurer un service d'accompagnement des entreprises à l'export à l'échelle francilienne en lien avec les territoires**

La Région Île-de-France à travers le service TEAM FRANCE EXPORT accompagne les entreprises franciliennes dans leurs démarches à l'export. Il est nécessaire que ce service puisse se déplacer dans les territoires et travailler avec eux sur le sourcing d'entreprises, les approches marchés, financement et volet technique de l'export (logistique, douane, moyens de paiement,...) et gagne en visibilité auprès des entreprises avec un plan de communication poussé.

De même, il faut identifier sur chaque territoire un réseau d'experts par filière et technologie, en fonction des zones économiquement porteuses à l'étranger, en s'appuyant sur les alumnis des grandes écoles installées à l'étranger.

## **Thématique stratégique n°2**

### **Digital et transformation numérique**

#### **Proposer des dispositifs d'accompagnement à la digitalisation**

L'accompagnement des TPE-PME à la digitalisation dans ce contexte de crise sanitaire est essentiel. Néanmoins, le retour d'expérience sur ce sujet à l'échelle du territoire de l'agglomération Paris Saclay, nous a permis d'identifier des points d'amélioration.

Tout d'abord, les dispositifs déjà existants ont un ciblage trop restreint et excluent certaines typologies d'entreprises. Les besoins de digitalisation des TPE, commerçants et artisans sont rapidement identifiables et réalisables. A contrario, les besoins des PME et ETI sont plus complexes avec un accompagnement plus soutenu, ce qui nécessite un suivi plus individualisé, chaque entreprise ayant ses propres problématiques.

De plus, l'accompagnement à la digitalisation d'une PME ou d'une ETI nécessite un diagnostic plus fin aux vues de la complexité de leur structure.

La Région Île-de-France doit donc accompagner l'ensemble des entreprises dans une stratégie de digitalisation, à travers un plan global de sensibilisation à l'intérêt de digitaliser son activité, généraliser l'audit rapide des activités. Elle doit soutenir le chef d'entreprise ou ses équipes dans la mise en place d'actions concrètes de digitalisation, et dans le suivi de celles-ci. Ces points d'amélioration sont à intégrer en complément des dispositifs déjà existants dans une logique globale de déploiement.

## Thématique stratégique n°3

### Transition écologique et impact social

#### **Rendre le développement économique du territoire compatible avec les enjeux écologiques**

Le développement économique ne doit pas et ne peut plus se faire au détriment de la protection de l'environnement. Les pôles économiques doivent tendre vers une exemplarité écologique et environnementale. Ils doivent intégrer, dans la création ou la requalification de l'offre économique, la démarche ERC «éviter, réduire et compenser», en mettant l'accent sur les aspects «éviter» et «réduire», avant d'envisager la compensation

Par ailleurs, il a été démontré que ce sont les bâtiments (avec les logements) qui constituent, de loin, le premier consommateur d'énergie sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay. L'agglomération Paris Saclay a ainsi intégré dans son Plan Climat Air et Énergie Territorial, ainsi que dans son schéma directeur de l'offre économique, une action visant à améliorer la qualité environnementale des bâtiments et locaux d'activités et ce, dans le but de diminuer l'impact des bâtiments en termes d'émissions de gaz à effet de serre, tant lors de leur construction que pendant leur exploitation.

Au-delà des enjeux à prendre en compte lors de la construction des bâtiments, la réhabilitation de l'existant est l'enjeu majeur des prochaines décennies dans le bâtiment. Les rythmes de réhabilitation sont dictés par la loi de Transition énergétique et affectés au territoire de l'agglomération Paris Saclay, par le Conseil Régional, dans son Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Le décret tertiaire s'impose aux bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> mais nécessite un réel accompagnement des propriétaires, comme des locataires, dans sa mise en œuvre. Il est en effet indispensable qu'ils puissent s'approprier les outils et méthodes à mettre en place pour suivre leurs consommations et établir leur programme de travaux. Les bâtiments de moins de 1000 m<sup>2</sup> ne doivent cependant pas être mis de côté. Il apparaîtrait pertinent de leur dédier un accompagnement adapté pour viser les mêmes objectifs.

Des dispositifs régionaux d'accompagnement et de financement doivent être mobilisés pour encourager les propriétaires à une rénovation énergétique d'envergure et à la mise en place de procédures d'exploitation des bâtiments qui vise la sobriété sur le long terme.

## **Accompagner le développement d'une politique d'économie circulaire sur le territoire**

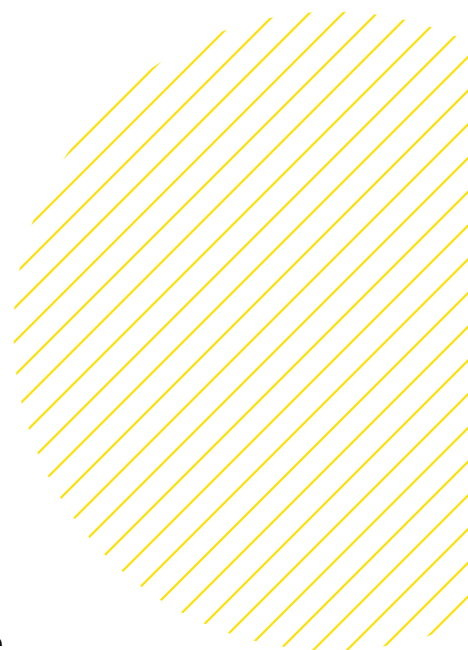
Le développement de l'économie circulaire favorise l'émergence de nouvelles activités à haut potentiel d'emplois non-délocalisables, notamment dans les secteurs de la construction, de la gestion des ressources, des énergies renouvelables, des éco-industries ou encore du recyclage. Selon l'ADEME, l'économie circulaire pourrait créer entre 200 000 et 400 000 emplois en France.

Conduire une stratégie d'économie circulaire, c'est faire le pari que l'économie de demain sera circulaire. Cette démarche permet d'accompagner les entreprises du territoire dans une transition économique et écologique qui leur permettra, demain, de figurer parmi les pionniers d'un nouveau modèle. En outre, l'économie circulaire implique une réduction importante des coûts de production des entreprises, et donc une amélioration de leur compétitivité. Elle offre, par ailleurs, des solutions en matière de sécurité d'approvisionnement et de volatilité des prix des matières premières.

Favoriser l'émergence d'initiatives locales et les valoriser contribuent à l'image de Paris-Saclay, territoire innovant et en avance sur les mutations économiques. Proposant de nouveaux débouchés et demandant des compétences spécifiques, l'économie circulaire est un facteur d'attractivité du territoire.

Enfin, la logique de l'économie circulaire répond directement au premier objectif du développement durable qui est de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Il est donc essentiel d'avoir, à l'échelle régionale et territoriale, une politique forte en matière de développement de l'économie circulaire, avec des dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés et la mise en place d'une cartographie précise des projets en cours, leur progression et bilan devant être objectivés chaque année. L'ensemble de ces projets doivent être en interaction les uns et les autres et ce, sans clivage territorial.



# Axe 3

## Défendre notre souveraineté industrielle et numérique

### Thématique stratégique n°1

Filières stratégiques,  
relocalisations  
et réindustrialisations

### Développer et structurer un réseau de compétences techniques à l'échelle du territoire francilien : revitalisation du territoire et réindustrialisation 4.0

La réindustrialisation des territoires, c'est avant tout le maintien et le développement des activités de production. Pour cela, il faut permettre aux petites entreprises et start-up qui se créent et débutent leurs activités en Île-de-France, d'avoir accès en temps réel à un réseau solide d'expertises et de sous-traitance de production sur le territoire.

De nombreux projets de mise en relations de compétences techniques et industrielles ont fait leur preuve à l'international (USA, Allemagne,...). Il paraît intéressant de dupliquer ces modèles à l'échelle francilienne puis française.

Il s'agit d'une plateforme logiciel fonctionnant avec de l'IA et permettant aux start-up et ingénieurs de produits d'accéder instantanément à la capacité d'un réseau de fabrication local.

La crise sanitaire a démontré les limites d'un modèle économique basé sur la production à l'international et la dépendance que cela génère.

Un tel projet doit être initié à minima à l'échelle francilienne puis dupliqués à l'échelle nationale. La Région Île-de-France doit pouvoir apporter son soutien à ce type de projets ambitieux et structurants pour un territoire.

## **Accompagner la relocalisation et le maintien des activités sur le territoire à travers un dispositif financier et administratif des baux plus agile**

Aujourd'hui, de nombreuses jeunes entreprises et start-up notamment issues de la deeptech n'arrivent pas à trouver des locaux adaptés à leurs besoins immédiats. Cela est dû à un cadre juridique et financier d'encadrement des baux commerciaux incompatibles avec la situation de l'entreprise qui n'a bien souvent pas de bilan à fournir.

Bien souvent, les montants financiers exigés à la prise de bail sont tels que la trésorerie des entreprises est menacée avec une immobilisation de fonds trop importante.

Le territoire francilien doit pouvoir accompagner ces entreprises à se localiser sur le territoire lorsqu'elles sortent d'incubation, avec un accompagnement financier spécifique sur la première prise de bail.

## **Favoriser et accompagner les femmes entrepreneurs dans les secteurs de l'industrie et des filières stratégiques**

Aujourd'hui encore, les femmes souhaitant développer un projet de création d'entreprises dans certains secteurs ou filières tels que l'industrie, les deeptech ou encore le digital, n'ont pas toujours l'écoute, la reconnaissance nécessaire et le respect de leurs pairs. Bien souvent, les recherches de partenariats ou de financements sont également plus compliquées.

Il est essentiel que les acteurs de l'écosystème aient un regard attentif et apportent un soutien personnalisé à ces publics cibles.

La Région, dans son programme d'accompagnement et d'aides aux entreprises, doit prendre en considération ces problématiques et mettre en place des dispositifs de soutien, de financement et de communication dédiés.

## **Accompagner la relocalisation et la réindustrialisation d'activités deeptech avec un parcours résidentiel adapté aux besoins des jeunes entreprises**

La jeune entreprise deeptech a des besoins immobiliers et techniques très spécifiques et la nécessité de modularité des locaux est aujourd'hui impossible sur le marché de l'immobilier classique.

C'est dans cet esprit que les acteurs du territoire Paris-Saclay ont imaginé un produit immobilier spécifique le DEEPTech FACTORY NETWORK, aujourd'hui porté par la FRENCH TECH PARIS SACLAY (cf. livre blanc cofinancé par la RIDF).

Ces produits immobiliers doivent pouvoir demain se développer à l'échelle francilienne et ne pourront pas être uniquement portés par les structures publiques. Il est donc essentiel que la Région puisse accompagner les territoires dans le développement de ces équipements en apportant son soutien technique et financier.

## **Quelles industries à relocaliser pour quels enjeux de développement ?**

Quelle sont les cibles prioritaires en termes de relocalisation et quelles sont les filières à privilégier ? En termes d'industrie, il faut avoir une logique plus territoriale et flécher les projets en lien avec des initiatives structurantes telles que «industrie du futur». Les territoires doivent accompagner ces nouvelles industries afin de les structurer en filières permettant d'ici 2028 un véritable changement d'échelle.

Il faut également que ces relocalisations soient connectées au territoire et aux TPE/PME déjà présentes, afin de développer des partenariats et de la sous-traitance.

Enfin, elles doivent être pensées de manière diversifiée avec une thématique principale et une ou deux thématiques complémentaires, évitant ainsi les risques générés dans les secteurs de mono activité.

## **Thématique stratégique n°2** **Cybersécurité et souveraineté data**

### **Garantir un accès aux infrastructures réseaux et en garantir la sécurité**

Actuellement, l'accès aux infrastructures numériques et leur bon fonctionnement ne sont pas garantis de manière équitable à l'échelle francilienne alors même que les besoins sont eux exponentiels : télétravail, commerce, artisanat,...).

De même, la sécurité des réseaux, des infrastructures et de l'encadrement des données ne sont pas suffisamment assurés en lien avec les collectivités et l'État.

Cette problématique est un préalable à assurer avant la mise en place d'une politique régionale ambitieuse en matière d'enjeux numériques. La Région Île-de-France doit accompagner les territoires franciliens au déploiement de nouvelles infrastructures et à leur bon fonctionnement.

## **Porter les enjeux numériques de demain à l'échelle régionale**

Une stratégie numérique régionale doit intégrer des infrastructures permettant de porter les services et les enjeux numériques régionaux, que ce soit le Très Haut Débit, le projet 5G open road, l'internet des objets ou encore des expérimentations,...).

Il y a des enjeux territoriaux qui ne peuvent se penser sans l'échelon régional. Comment profiter de ce rayonnement international pour porter les enjeux numériques de demain ? Chaque échelon territorial devra les porter et y apporter sa contribution. Les agglomérations ne pourront faire sans la Région aux regards des compétences et des enjeux induits.

La gouvernance numérique s'insère dans la stratégie politique du territoire. Elle doit donc être agile et en capacité de s'adapter aux événements afin de revoir les priorisations. La transformation digitale du territoire est un sujet à part entière qui doit être pris en compte dans la stratégie de gouvernance. La gouvernance numérique doit donc accompagner les projets numériques d'une part, et porter les enjeux à court, moyen et long terme du numérique d'autre part. La représentation de la stratégie politique numérique du territoire de Paris-Saclay se fait également à travers les structures nationales du Numérique, comme la Commission numérique de l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine, Open Data France et les structures européennes, dont le réseau européen Intelligent Cities Challenges (ICC).

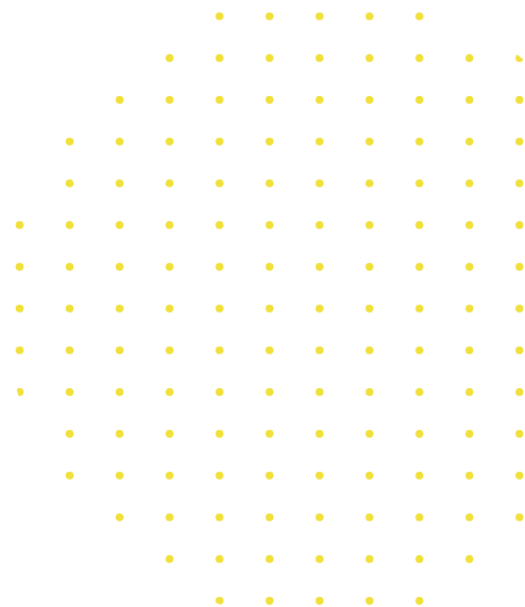
Ville intelligente, mobilités du futur, aménagement, préservation de l'environnement... Le numérique est donc au croisement de nombreux défis pour l'avenir des territoires. La Communauté d'agglomération est pleinement engagée dans la transition numérique, aux côtés des acteurs de l'innovation. Elle a été sélectionnée dans le cadre du programme ICC, initié par la Commission Européenne.

La politique régionale en matière de souveraineté numérique, data, doit donc intégrer cette dimension nationale et européenne et accompagner les territoires franciliens dans la mise en œuvre de leur stratégie territoriale à travers un accompagnement et des fonds dédiés.

## **Organiser la gestion de la data à l'échelle régionale et territoriale**

La gestion de la data doit s'organiser avec la mise en place d'une plateforme numérique à travers 3 axes d'intervention :

- Plateforme de conseil pour les entreprises et acteurs désireux de se moderniser
- Plateforme d'intermédiation pour faciliter la visibilité, la mise en relation et les ventes (produits, tarifs,...)
- Plateforme permettant une gestion sécurisée des données du territoire.



## **Thématique stratégique n°3**

### **Préservation du capital et transmissions d'entreprises**

#### **Accompagner les dirigeants cédants et repreneurs d'activités**

En Île-de-France, près de 100 000 entreprises (plus de 600 000 emplois) ont un dirigeant de plus de 55 ans qui sera donc concerné, à moyen terme, par la transmission/reprise d'entreprise. La reprise/transmission d'entreprises doit s'accompagner, tant sur le maintien des emplois salariés que sur la perte de savoir-faire des dirigeants cédants.

Il apparaît donc important, au vu de ces enjeux, de soutenir et de former les dirigeants sur le montage des dossiers, les dispositifs financiers et les interlocuteurs clés à l'échelle régionale et plus territoriale.

La Région Île-de-France doit accompagner les territoires dans le suivi des entreprises en cours de reprise d'activités en apportant son soutien technique, administratif et financier pour développer tous les outils de communication et de formation aux dirigeants (repreneurs et cédants).



# Axe 4

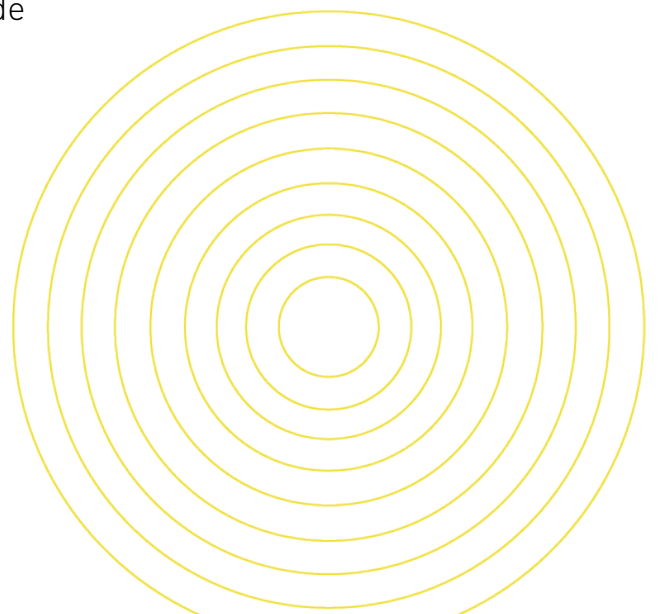
## Être leader en Europe dans les innovations stratégiques

### Thématique stratégique n°1 et 2

Technologies stratégiques (quantique, IA, Santé, Cleantech);  
Transfert et valorisation : écosystèmes de recherche et d'innovation...

**Concentrer les efforts de valorisation et d'attractivité sur des technologies et des filières clés : cibler les thématiques clés en les définissant en concertation avec les acteurs du territoire**

L'enjeu principal est d'atteindre la masse critique nécessaire au développement d'un écosystème fort et ainsi contribuer à la démarche de marketing territorial initiée. Pour cela, il faut prioriser les filières industrielles du territoire, en concertation avec les parties prenantes impliquées (acteurs académiques, laboratoires, entreprises), au regard du besoin des start-up, des actifs disponibles et accessibles sur le territoire et de la stratégie locale et nationale. **L'objectif est de générer à court terme une dynamique forte autour d'une thématique qui favorisera ensuite l'attractivité globale du territoire « stratégie de spécialisation intelligente » (« smart specialization strategy ») pour la recherche et l'innovation.**



## Deux technologies et trois filières stratégiques clés sont en priorité à soutenir à l'échelle du territoire francilien :

### **Les technologies clés à soutenir sont l'informatique quantique et l'intelligence artificielle :**

**L'informatique quantique** (ou calculateurs quantique), par sa capacité à traiter des algorithmes lourds et de très grandes masses de données, trouve des applicatifs dans des domaines tels que la cryptographie et la sécurisation de données sensibles, les simulations numériques de systèmes complexes, en particulier en intelligence artificielle. Tous les domaines scientifiques fondamentaux de la physique, de la chimie, de l'astrophysique en bénéficieront, ainsi que les domaines d'application plus verticaux de l'intelligence artificielle.

Sur cette technologie clé du calcul quantique, l'écosystème économique et académique de Paris-Saclay est mobilisé et leader : CentraleSupélec, Polytechnique, C2N/CNRS, Université Paris-Saclay, QUANDELA, PASQAL,...).

**L'intelligence artificielle** permet d'analyser et de trouver des solutions applicatives dans de très nombreux domaines présents et futurs, comme la finance (détection des fraudes), l'énergie (smart grids), l'automobile (conduite autonome), la santé (médecine prédictive et personnalisée), la pharmacie (modélisation moléculaire), les sciences environnementales et la modélisation météorologique et climatique, l'agriculture intelligente, la cybersécurité. Toutefois l'algorithmie pose des problèmes de régulation éthique, qui doivent être traités à la source du code, et c'est un domaine de recherche à part entière.

Sur ces technologies, l'écosystème de Paris Saclay est là encore très présent à la fois sur le volet académique (Université Paris-Saclay, Institut Polytechnique de Paris) mais aussi scientifique/valorisation scientifique (SATT, INRIA,...) et économique (Karos, All4tec, Therapanacea, Datasxati, Evitech,...), centre de recherche IBM et infrastructures locales (datacenter,...).

## **Les filières clés du territoire Paris-Saclay à soutenir:**

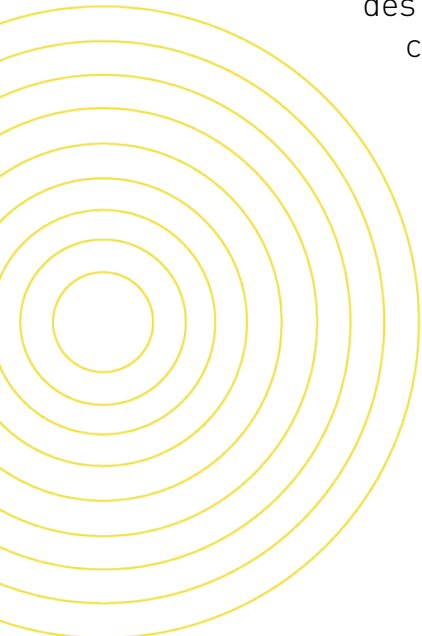
- SANTE : Biotech (microbiologie, biochimie, biophysique,...), Génétique et Medtech (imagerie médicale, diagnostic, dispositifs thérapeutiques,...).
- NewSpace Industry
- La gestion intelligente de l'énergie
- L'Agrotech

La Région Île-de-France doit accompagner le territoire Paris-Saclay sur la valorisation et à l'attractivité à l'international de ces technologies et filières clés essentielles au territoire, en apportant son appui financier aux entreprises et laboratoires concernés ; mais également en matière de formation et de projets de R&D.

## **Mailler le territoire francilien avec des réseaux d'ambassadeurs par filière**

Les start-up technologiques du territoire francilien sont encore trop isolées. Elles ont besoin d'avoir une visibilité des filières, de leurs écosystèmes, des structures d'accompagnement et des dispositifs d'aides de financements, y compris régionaux. Par ailleurs, les besoins et problématiques de ces entreprises sont souvent méconnus ou peu remontés au niveau régional et au sein des instances de décision.

Il serait pertinent de mettre en place au sein de chaque filière des réseaux d'ambassadeurs (FRENCH TECH, pôles de compétitivité,...) qui serait chargées de faire remonter les préoccupations du terrain et rendre plus visibles les appels à projets régionaux. Cela permettrait d'aider à la structuration des financements et projets régionaux afin de répondre au mieux aux besoins des start-up.



## Thématique stratégique n°3

# Filières d'avenir : rayonnement européen et international

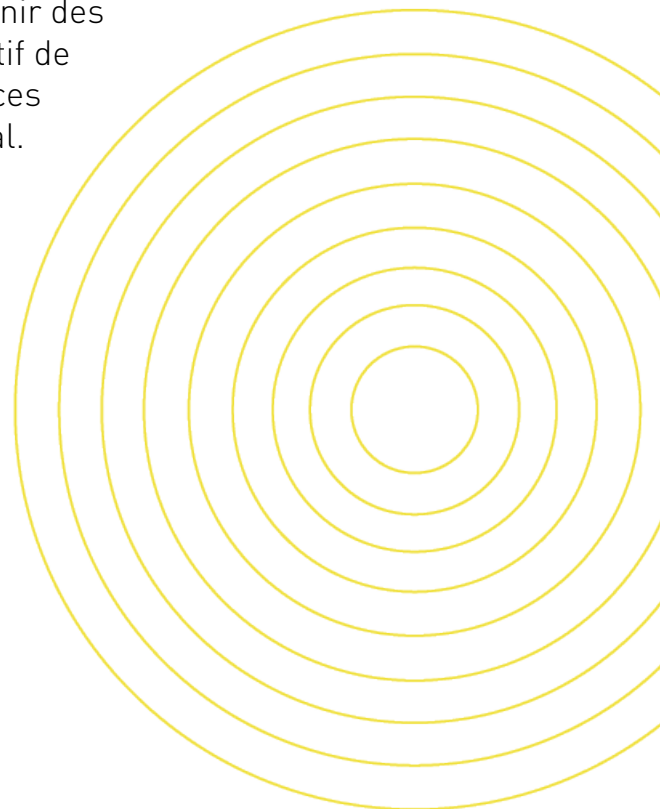
### **Mieux accompagner les entreprises de la FRENCH TECH et la filière deeptech à l'international**

Le French Tech Next40/120 offre un accompagnement conçu pour les scale-up françaises en capacité de devenir des leaders technologiques de rang mondial. L'objectif de la French Tech Next40/120 est de faire émerger ces nouveaux acteurs technologiques à l'international.

Cependant, ce dispositif n'est pas adapté à toutes les filières stratégiques et notamment la deeptech. En effet, l'un des critères de sélection étant sur le chiffre d'affaires, de nombreuses start-up deeptech n'ont pas encore atteint ce stade de maturation et ne peuvent, de fait, pas bénéficier du dispositif.

Il apparaît donc essentiel de pouvoir mettre en place un dispositif de ce type sur les filières deeptech, quantique,... à l'échelle des territoires avec un mentorat et un accompagnement dédié, afin de les amener sur le FRENCH TECH 40/120.

La Région Île-de-France a un rôle central dans ce dispositif et doit pouvoir assurer une visibilité de l'ensemble des filières stratégiques franciliennes à l'échelle du réseau FRENCH TECH et à l'international, et une meilleure interaction avec le réseau FRENCH TECH du Grand Paris.



# Axe 5

## Réduire les inégalités sociales et territoriales

### Thématique stratégique n°1 Zones de reconquêtes et ESS

#### Proposer une nouvelle approche du développement économique avec le développement de la filière ESS

Concilier utilité sociale, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale sont l'essence même de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Il s'agit donc de mettre en place une réelle stratégie ESS à l'échelle francilienne intégrant l'intégralité de la chaîne de valeur, depuis l'accompagnement jusqu'au financement.

Les territoires franciliens sont désireux de pouvoir soutenir cette filière. Avec l'appui de la Région, cela permettrait de faire émerger plus de projets issus de l'ESS sur le territoire ainsi que la création d'un fond d'ingénierie.

Il faut également dédier un fonds spécifique, notamment via la création d'un fond d'amorçage.

L'économie sociale et solidaire impose un accompagnement spécifique et cela passe également par les structures d'accueil des porteurs de projets.

La Région Île-de-France dans sa stratégie ESS doit pouvoir accompagner les territoires à la création d'incubateurs. Il s'agira de coupler cette stratégie ESS au développement d'une politique plus globale d'accompagnement social, d'insertion et d'emploi.

Enfin, un label «territoire engagé» sur l'ESS pourrait être mis en place à l'échelle régionale pour développer et valoriser ce pan de l'activité économique et sociale.

## Thématique stratégique n°2

### Emploi/recrutement : insertion et handicap

#### Accompagnement à l'implantation de « maison du numérique » : exemple du projet « Phare de l'inclusion numérique »

Le constat des fractures numériques au niveau de l'ensemble des territoires franciliens est d'autant plus saisissant à l'échelle de l'agglomération Paris-Saclay, située au cœur du territoire d'excellence du Cluster Paris-Saclay, que deux profils d'utilisateurs y évoluent, sans se côtoyer : les profils les plus expérimentés en termes de maîtrise et d'usages des outils numériques et les profils en proie à l'exclusion numérique. De nombreuses personnes cumulent ces difficultés à des difficultés socio-professionnelles. Une enquête réalisée en 2021, auprès de ces populations, confirme que les besoins d'accompagnement vers l'autonomie numérique concernent également des populations réputées plus expérimentées en termes de maîtrise et d'usage de ces outils.

Afin d'accompagner ces publics, l'agglomération Paris-Saclay, à travers deux initiatives portées par la Maison Intercommunale de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) et de l'Association CATON, a lancé un projet ambitieux : « Phare de l'inclusion numérique ».

Les acteurs de ces projets sont motivés pour réduire les fractures multiples liées au tout numérique, en alliant l'inclusion numérique à l'inclusion sociale, professionnelle et autre. Ils désirent s'appuyer sur un lieu dédié aux populations locales en lien avec l'accompagnement vers l'autonomie numérique.

L'objectif principal de ce projet est de permettre l'émergence d'un écosystème favorable aux échanges et aux passerelles entre les différentes communautés d'acteurs et utilisateurs d'entités existantes, notamment des tiers-lieux et le Hub numérique Île de France, Francil'In V2, dont les activités sont en cours d'extension à l'Essonne.

## Le volet opérationnel du projet se décompose en trois points:

- développer un lieu d'apprentissage hébergeant des dispositifs de formations professionnalisantes ou qualifiantes et d'accompagnement au numérique destinés aux habitants avec une spécialisation vers les publics en insertion professionnelle;
- faire de ce lieu un pilote de l'inclusion numérique portant des réflexions autour des usages numériques de demain avec l'agglomération Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay et la ville de Massy (identité numérique, gestion de la relation citoyen...);
- faire de ce lieu un phare de l'inclusion numérique pour le Nord-ouest 91, en mesure de mobiliser et de favoriser les complémentarités entre tous les acteurs de ces territoires, qui partagent le souhait d'utiliser les outils numériques comme vecteurs d'insertion sociale, professionnelle, intergénérationnelle ou autres.

La Région Île-de-France doit s'associer aux territoires désireux de développer ces initiatives en leur apportant un soutien technique, de communication et mise en réseaux ainsi que financier.

### **Accompagner et structurer une politique de l'apprentissage à l'échelle des territoires**

Le développement des formations en alternance et apprentissage souffre encore aujourd'hui d'une image peu valorisante.

Malgré tout, chaque année, nombreux sont ceux qui se lancent sur le marché du travail ou envisage une reconversion professionnelle via l'apprentissage. Il est donc essentiel que les territoires franciliens et la Région mettent en place une politique volontariste de développement des formations d'apprentissage et alternance.

Il est indispensable que cette politique s'intègre dans un plan d'actions global, en lien avec les CFA et les territoires, pour cerner au mieux les besoins de formations et les métiers en tension.

À l'échelle régionale, il serait intéressant que ces questions soient traitées au sein de groupes de travail pluridisciplinaires intégrant toutes les parties prenantes pour définir, anticiper et mettre en place des formations adaptées aux besoins des entreprises et des territoires.

## **Accompagner les dispositifs de Transition collective franciliens**

Dans les suites de la crise sanitaire et pour prévenir ses impacts sur l'emploi, l'État a lancé le dispositif « Transitions collectives ». Ce nouvel outil de préservation de l'emploi, co-construit avec les partenaires sociaux, dans le cadre du Plan France Relance, doit aider les salariés, qui voient leurs postes menacés de suppression, à opérer préventivement une reconversion vers un métier porteur du territoire.

« Transitions collectives » permet ainsi d'anticiper les mutations économiques, technologiques, sociétales et d'éviter des licenciements économiques pour les entreprises en difficulté. Les salariés volontaires, dont les emplois sont fragilisés, sont accompagnés et formés pour se reconvertir vers les métiers porteurs ou en tension du bassin d'emploi, avec comme objectif d'être ensuite recrutés par les entreprises du territoire. Pendant la formation, les salariés conservent leur contrat de travail ; le coût de la formation et la rémunération sont intégralement pris en charge par l'État pour les entreprises de moins de 300 salariés (dégressif au-delà).

Piloté par la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), le dispositif engage de nombreux acteurs à l'échelle régionale et territoriale qui travailleront ensemble au service des entreprises et de leurs salariés : OPCO (opérateurs de compétences), CEP (Conseil en évolution professionnelle), Association Transitions pro IDF, syndicats et fédérations professionnelles, Pôle emploi, chambres consulaires et partenaires du bassin d'emploi, Cité des métiers, centres de formation du territoire, etc.

L'objectif du dispositif est donc d'identifier les emplois menacés/fragilisés sur le territoire et les passerelles qui peuvent être mises en œuvre vers des métiers porteurs/en tension du même bassin d'emploi.

Il est essentiel que la Région, à travers sa compétence formation et apprentissage, intègre le dispositif en proposant des formations adaptées aux besoins des publics accompagnés et vienne en appui technique des territoires pilotes.



## **Soutien à des dispositifs inclusifs dédiés à la filière deeptech : FRENCH TECH TREMPLIN**

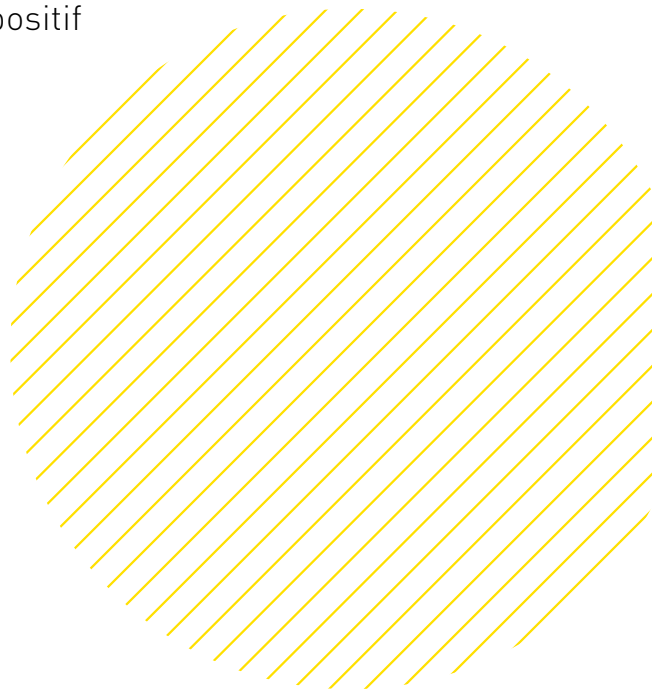
Trop de potentiels sont freinés par des obstacles socio-économiques tels que le manque de financements, de formations ou de réseau. L'initiative French Tech Tremplin vise à faire en sorte que l'écosystème French Tech soit aussi riche et pluriel que la société dont il est issu. L'objectif est d'optimiser les chances de populations jusqu'ici sous-représentées dans ce milieu grâce à des financements, des formations et un système de mentorat.

Ce programme, financé par le Secrétariat Général pour l'Investissement et piloté par la Mission French Tech, a été conçu pour rééquilibrer les chances et faire en sorte que tous les talents aient accès aux mêmes avantages que les entrepreneurs issus de milieux plus privilégiés.

French Tech Tremplin se décline en deux programmes distincts : un accompagnement personnalisé au porteur de projet d'entreprises technologiques et un accès à un incubateur partenaire du territoire.

Ce dispositif nécessite la participation active des incubateurs franciliens prêts à accueillir des porteurs de projets. Un AMI (Appel à Manifestation d'Interêt) spécifique pour les incubateurs existe avec une prise en charge de 50% de leurs coûts de fonctionnement (relatifs la prise en charge de l'accompagnement) par la BPI.

Néanmoins, il est nécessaire d'accentuer le dispositif ainsi que le rôle de la Région qui doit pouvoir venir abonder le financement des incubateurs partenaires sur le suivi de ces publics, mais aussi en finançant directement les porteurs de projets.



# Thématique stratégique n°3

## Entrepreneuriat

### **Définir des parcours de création et de développement de la jeune entreprise plus visibles**

La création d'entreprises nécessite pour le porteur de projet de maîtriser l'ensemble des étapes nécessaires à son projet et une bonne visibilité de l'écosystème et services dédiés à l'accompagnement avec la définition d'un parcours :

- Accès aux financements et création de financements dédiés
- Lien et accès privilégié au réseau de tiers-lieux
- Création de lieux d'échanges et de bonnes pratiques des jeunes dirigeants pour favoriser l'ancrage territorial
- Création d'une véritable « école » de l'entrepreneuriat avec des actions de sensibilisation, des formations
- Lien académique et accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant

Ces axes stratégiques de la politique intercommunale de l'agglomération Paris-Saclay s'inscrit pleinement dans la politique régionale liée à l'entrepreneuriat.

La Région doit apporter son soutien technique et financier aux territoires désireux de développer des projets et services dédiés à l'entrepreneuriat.

### **Créer des parcours de formations qualifiantes sur l'entrepreneuriat**

Créer une entreprise, c'est également acquérir de multiples compétences en gestion de projet, comptabilité, marketing ou encore communication.

Bien souvent, faute de financements initiaux, les porteurs de projets d'entreprises négligent ce pan important et essentiel de leur nouvelle activité, gage supplémentaire d'une réussite et d'une pérennité à moyen et long terme.

Il est donc essentiel que les acteurs publics franciliens et en premier la Région, se saisissent de ces dispositifs à destination des futurs dirigeants d'entreprises, et plus largement des publics en recherche de nouvelles activités.

Les objectifs seraient multiples: accompagner les entrepreneurs à créer et à développer une entreprise, développer la culture d'entreprise, favoriser l'émergence de projets, faciliter la reconversion professionnelle et l'accès à une formation qualifiante.

En lien avec les opérateurs de l'accompagnement à l'emploi, ce dispositif doit être intégré à la politique régionale de développement économique en appui des territoires.

## **Aide à la création et au développement des entreprises et jeunes agriculteurs**

Au même titre que l'ESS détaillé plus haut, certaines filières présentes sur le territoire Paris Saclay, et plus largement à l'échelle régionale, nécessitent un accompagnement renforcé et dédié. C'est le cas de l'agriculture.

À l'échelle francilienne, l'agriculture est un secteur d'activité très présent et le développement de nouvelles formes d'agricultures (permaculture, agriculture périurbaine,...) ainsi que l'essor des nouvelles habitudes de consommation (l'agriculture bio et des circuits-courts), alors même que la reprise et la transmission des exploitations agricoles est très faible.

Il est donc nécessaire et indispensable de mettre en place une politique régionale ambitieuse permettant le maintien des activités agricoles, le développement de l'agriculture biologique et plus largement l'installation des jeunes agriculteurs.

Cela passe par la mise en place de partenariats dès la formation initiale pour faire connaître le territoire et ses opportunités, ainsi que dans la mise en place d'un parcours du créateur comme les entreprises classiques.


Enfin, le programme régional devra intégrer le développement d'une agriculture diversifiée, l'agriculture francilienne est encore trop orientée vers la monoculture souvent céréalière.

L'accompagnement de ces nouvelles activités doit également intégrer le volet transformation locale et la Région Île-de-France doit pouvoir apporter son aide à ces nouvelles activités vertueuses pour l'environnement, avec la valorisation maximale des matières premières et le développement des circuits-courts.



## Remerciements

**Un remerciement à l'ensemble des partenaires ayant participé à la démarche de co-construction et tout particulièrement :**

- Initiative Essonne,
  - la MEIF Paris-Saclay,
  - BGE PaRIF,
  - IncubAlliance Paris-Saclay,
  - la SPL WIPSE,
  - la CCI ESSONNE,
  - la CMA ESSONNE,
  - Systematic Paris Région,
  - la French Tech Paris-Saclay,
  - France Active,
  - CentraleSupélec,
  - NOKIA,
  - l'ADEZAC,
  - l'association d'entreprises A CHEVAL,
  - Paris-Saclay Hardware Accelerator,
  - l'association d'entreprises AME,
  - l'association d'entreprises CPME91,
  - les membres représentant le CODEV, ainsi que les élus membres de la commission développement économique.
- 
- 